



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/100
23 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 18 c) de l'ordre du jour provisoire

**FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES DE PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME**

**ADAPTATION ET RENFORCEMENT DU MÉCANISME DES NATIONS UNIES
EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME**

**Composition du personnel du Haut-Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme**

Rapport du Haut-Commissaire

1. Dans sa résolution 2003/74, la Commission des droits de l'homme a prié le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de présenter un rapport complet sur le personnel du Haut-Commissariat. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande.
2. Il y a lieu de rappeler que le rapport officiel sur la composition du secrétariat est présenté chaque année par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, conformément à plusieurs résolutions de l'Assemblée, dont les plus récentes sont les résolutions 49/222 A, 51/226, 52/219, 53/221, 55/258 et 57/305. On notera que le Haut-Commissariat fait partie du Secrétariat et que la répartition du personnel de tout département doit être considérée à la lumière de sa répartition globale au niveau du Secrétariat tout entier. Dans le cas du Haut-Commissariat, il s'avère qu'il y a parmi les pays surreprésentés et sous-représentés aussi bien des pays en développement que des pays développés. Le dernier rapport du Secrétaire général, qui est daté du 17 septembre 2002, a été publié sous la cote A/57/414.
3. Conformément au paragraphe 4 de la section IX de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale, il a été mis fin à la pratique consistant à indiquer la répartition du personnel entre les grands groupes géographiques, et la liste des pays est désormais établie dans l'ordre alphabétique.

4. Le tableau 1 ci-après contient la répartition, par nationalité, classe et sexe, du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, qui occupent des postes soumis à la répartition géographique, au 1^{er} décembre 2003.

5. Le tableau 2 contient la répartition, par nationalité, classe et sexe, au 1^{er} décembre 2003 du personnel du Haut-Commissariat appartenant aux catégories suivantes: i) personnel nommé pour moins d'une année; ii) personnel occupant des postes dont le coût est imputé aux fonds alloués au recrutement de personnel temporaire; iii) personnel employé dans les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat et iv) personnel employé au titre de la coopération technique et affecté aux projets.

6. Les mesures suivantes, qui ont été prises par le Haut-Commissaire, se rapportent à des questions qui ont été abordées dans la résolution 2003/74 de la Commission des droits de l'homme:

a) Mise en place du groupe consultatif du Haut-Commissariat sur les questions de personnel: cet organe de gestion interne est chargé d'évaluer toutes les recommandations pour le pourvoi des postes temporaires au siège du Haut-Commissariat et dans ses bureaux extérieurs, le reclassement du personnel temporaire et les transferts latéraux, l'objectif étant de satisfaire aux plus hautes normes de travail, de compétence et d'intégrité et d'assurer une répartition géographique équitable;

b) Établissement systématique de descriptions d'emploi et publication régulière des emplois vacants pour les postes temporaires au siège du Haut-Commissariat et dans ses bureaux extérieurs et diffusion d'informations sur les possibilités d'emploi sur le site Web du Haut-Commissariat.

7. Afin d'élargir la liste des candidats qui s'intéressent aux questions relatives aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat avait recommandé au Bureau de la gestion des ressources humaines d'établir, pour les activités relatives aux droits de l'homme, une nouvelle catégorie professionnelle. Une telle mesure devait contribuer à attirer dans ce domaine des administrateurs auxiliaires qualifiés originaires de pays non représentés et sous-représentés. En mai 2001, le Bureau a organisé un concours spécial dans le domaine des droits de l'homme, ouvert aux ressortissants de 17 États Membres (Allemagne, Argentine, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Chine, Grenade, Honduras, Islande, Italie, Japon, Kirghizistan, Liechtenstein, Malte, Micronésie, Ouzbékistan et Suède).

8. Tenant compte de recommandations d'organes directeurs tels que l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme, le Haut-Commissariat, lorsqu'il pourvoit des postes vacants, se préoccupe particulièrement de la répartition géographique. Tous les responsables tiennent compte de cette considération lorsqu'ils examinent les candidatures et font des recommandations aux fins du recrutement. Tous les postes imputés au budget ordinaire du Haut-Commissariat sont soumis à la répartition géographique, et le Haut-Commissariat se conforme aux résolutions de l'Assemblée générale, eu égard en particulier aux postes de la classe P-2 et, le cas échéant, à ceux de la classe P-3, en recrutant des candidats issus des concours nationaux de recrutement. Pour le recrutement aux postes financés par des fonds extrabudgétaires, le Haut-Commissariat a adopté des mesures en vue d'appliquer les principes

de la répartition géographique de l'Organisation eu égard en particulier aux pays en développement non représentés ou sous-représentés. Ces mesures impliquent la sélection des candidats à l'étape initiale du recrutement, y compris dans le cas du personnel engagé pour une période de courte durée, l'objectif étant de pouvoir, toutes choses égales par ailleurs, donner la priorité aux candidats originaires des pays en question.

9. Le Haut-Commissariat a coopéré avec le Corps commun d'inspection pour rédiger son rapport sur la gestion et l'administration du Haut-Commissariat (JIU/REP/2003/6), en particulier pour ce qui touche à l'impact sur les politiques de recrutement et la composition du personnel. Le Haut-Commissariat a fait des observations sur le projet de rapport et continuera à s'attacher à ce qu'un plus grand nombre de pays soit représenté au sein de son personnel.

Tableau 1

PERSONNEL DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME DONT LES POSTES SONT SOUMIS
À LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, PAR NATIONALITÉ, CLASSE ET SEXE
(au 1^{er} décembre 2003)

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Algérie	1	0													1					
Allemagne	6	4											1			3	1	1		
Andorre	1	1														1				
Arabie saoudite	1	1												1						
Argentine	1	1																1		
Australie	1	1										1								
Autriche	1	0															1			
Bolivie	1	0													1					
Cambodge	1	1												1						
Cameroun	1	0											1							
Chine	1	1														1				
Colombie	1	0													1					
Côte d'Ivoire	2	0													2					
Croatie	1	1														1				
Danemark	3	0											1		1		1			
Espagne	7	6										1	1	1		4				
États-Unis d'Amérique	6	2											4	1				1		
Fédération de Russie	1	0											1							
Finlande	1	1												1						
France	4	0									1		1		2					
Géorgie	1	0									1									
Guatemala	1	1														1				
Guinée équatoriale	1	0											1							
Guyana	1	0			1															
Iran (République islamique d')	1	1										1								
Italie	8	4									2			1			2	3		

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Japon	6	2									1		2		1	1		1		
Jordanie	1	1										1								
Malaisie	1	1										1								
Malawi	1	0									1									
Maldives	1	0													1					
Mexique	1	1								1										
Mongolie	1	0													1					
Népal	1	0											1							
Paraguay	1	1																1		
Pays-Bas	2	1											1			1				
Pérou	1	0											1							
Pologne	2	0							1								1			
République de Corée	1	0															1			
République dominicaine	1	0													1					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4	3										1	1	1		1				
Sénégal	1	0					1													
Serbie-et-Monténégro	1	1														1				
Sri Lanka	1	1												1						
Suède	1	0							1											
Suisse	1	1														1				
Togo	1	0											1							
Ukraine	1	0											1							
TOTAL	87	39	0	0	1	0	1	0	2	1	6	6	19	8	12	16	7	8	0	0

Tableau 2

PERSONNEL DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME DONT LES POSTES NE SONT PAS SOUMIS
À LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, PAR NATIONALITÉ, CLASSE ET SEXE
(au 1^{er} décembre 2003)

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Afrique du Sud	1	1														1				
Allemagne	4	2												1	2			1		
Argentine	3	1												1	2					
Australie	8	2											1		4	2	1			
Autriche	2	0									1				1					
Bangladesh	1	1																1		
Belgique	2	0															2			
Bénin	1	0													1					
Bésil	1	1										1								
Bulgarie	2	0													1				1	
Burundi	1	1														1				
Cambodge	1	0											1							
Cameroun	1	1										1								
Canada	12	6										1		2	2	1	2	2	2	
Chili	2	0										1				1				
Chine	1	1														1				
Costa Rica	1	0												1						
Côte d'Ivoire	1	0													1					
Croatie	2	1														1	1			
Danemark	3	3																3		
Espagne	7	3													2	1	2	1		1
États-Unis d'Amérique	11	6					1					2		1	3	1	2		1	
Éthiopie	2	0										1						1		
Finlande	2	0													1		1			
France	17	13										1		1	1	2	3	8		1

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Géorgie	1	1													1					
Grèce	1	0											1							
Haïti	1	1																1		
Hongrie	1	1																1		
Inde	3	1													2	1				
Iran (République islamique d')	1	1														1				
Irlande	1	1																1		
Italie	9	4									1				2	4	1		1	
Japon	1	1																1		
Mali	2	0											1		1					
Maurice	1	1																1		
Mauritanie	1	0													1					
Mexique	2	1													1			1		
Mongolie	1	1																1		
Nigéria	1	1																1		
Népal	1	0													1					
Nouvelle-Zélande	1	0															1			
Ouganda	1	0													1					
Paraguay	1	0													1					
Pays-Bas	2	1											1			1				
Pérou	3	2												1			1	1		
République de Corée	1	1																1		
République démocratique du Congo	5	1											1		2		1	1		
République tchèque	1	1																1		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	11	4										2		2	1	2	1	1	2	
Sénégal	2	1														1	1			
Somalie	1	0										1								
Soudan	2	0										1		1						

Pays de nationalité	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1	
	Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Suède	7	3							2		1	1			1	2				
Suisse	4	4											1		1		1			1
Trinité-et-Tobago	1	1															1			
Tunisie	2	1											1			1				
Uruguay	3	1											1		1	1				
Venezuela	1	1															1			
TOTAL	166	80	0	0	0	0	1	0	2	0	12	4	15	11	35	28	19	34	2	3
